



N°2022 - 80

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 22 septembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux le vingt-neuf septembre à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TACCONI Pierre.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants :

Mme ARHARBI Nadia – M. BAGNASCO Sylvain – M. BALLAND Eric – M. BERTOLOTTI Michael – Mme BEURTON Christelle – M. BELKACEM Smaïl du point n°9 « Perspective d'avenir pour la Maison d'Accueil pour Personnes Âgées » au point n°15 « Divers » - Mme BONAN Mathilde – Mme BROSSARD Valérie – Mme CHAMPION Sophie - Mme CINTAS Marie-Rose – Mme DANOVARO Martine – M. EHRHARDT Vincent – M. FRASCHINI Patrick – M. GUILBERT Matthieu – Mme KACIOUI Maria - M. LEBACQ Laurent – Mme NOIROT Isabelle – Mme POCH Stéphanie – M. ROGER Dominique – Mme ROSER Jennifer – M. ROTUREAU Anthony – M. SCHIVRE Marc – M. SIEGWARTH Daniel – M. SIMECSEK Florian - M. WACHOWIAK Yann

Absents ayant donné procuration :

M. CARRÉ Dominique donne procuration à M. FRASCHINI Patrick - Mme KOWALCZYK Maryline donne procuration à TACCONI Pierre - Mme VILLARRUBIA Elvire donne procuration à M. BALLAND Eric

Absents excusés : M. BELKACEM Smaïl du point n°1 « Communications » au point n°8 « Rabaissement de trottoir – Accord rue des Tilleuls »

Secrétaire de séance : Mme NOIROT Isabelle

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de votants : 28 du point n°1 au point n°8 et 29 du point n°9 au point n°15

OBJET : RABAISSEMENT DE TROTTOIR - ACCORD RUE DES TILLEULS

La Municipalité a engagé un accord amiable avec un habitant concernant le rabaissement d'un trottoir en vu d'accéder au domicile. La prise en charge et le suivi des travaux s'effectueront sous maîtrise municipale. Ces travaux consisteront en l'aménagement d'un bateau de voirie au droit d'accès à la parcelle sur une longueur de 5 mètres.

Il est proposé ainsi au Conseil Municipal d'établir un titre de recettes correspondant à la totalité des travaux auprès de l'intéressé, suite à son approbation écrite.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à émettre un titre de recettes à hauteur de 2 500 € TTC en direction de Monsieur Joseph LENFANT pour les travaux situés au 5B rue des Tilleuls à Guénange. Ces travaux font suite au permis construire N°05726921N00012.

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations
A Guénange, le 30/09/2022**

**Le Maire,
Pierre TACCONI**

